

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article264>



# Le réseau Agrifaune

- L'ONCFS en Région - Bretagne - Pays-de-la-Loire - Aménager et développer les territoires -

Publication date: mardi 17 novembre 2009

---

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

---



Issu d'une convention nationale passée entre l'ONCFS, la FNSEA, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, le réseau AGRIFAUNE montre la volonté des agriculteurs et des chasseurs de travailler ensemble pour favoriser la prise en compte de la biodiversité, de la faune sauvage, ou plus largement de l'environnement, par l'agriculture. Ce réseau se déploie en Bretagne-Pays de la Loire dans 2 départements bretons et dans 2 départements ligériens.

Deux programmes agrifaune sont en cours dans le département de la Sarthe. Un premier programme a été signé en 2007 entre l'ONCFS, la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Chasseurs, le Groupement de Développement Agricole de St Calais, le GAEC des Lys et le groupe coopératif agricole et agroalimentaire AGRIAL. Sur la plate-forme d'expérimentation sur les couverts végétaux d'interculture située à Rahay sont évalués les intérêts agronomique, économique et faunistique de différents mélanges de couverts intermédiaires. Chaque année, les couverts testés sont semés en juillet-août et font l'objet de nombreux suivis tout au long de la campagne culturale : reliquat d'azote, comptage des limaces, analyse de la matière sèche, comptage des plantes levées, observations faunistiques...



Un second, toujours dans la Sarthe, a été mis en place courant 2007 sur cinq exploitations agricoles présentes sur le Groupement d'Intérêt Cynégétique de Bercé. Des suivis agronomique et faunistique de parcelles semées en couverts végétaux d'interculture sont réalisés dans un objectif de développer les populations de gibiers. La chambre d'agriculture réalise, tout comme sur Rahay, des mesures de reliquats azote, des pesées de biomasse, de matière sèche, de teneur en éléments minéraux, de facilité de destruction et de levée du maïs grain de la culture suivante. La FDC réalise les comptages faunistiques ainsi que le relevé des pièges à insectes en collaboration avec le Muséum de Nantes.

Dans le Finistère, la convention signée en 2007 entre la Fédération des Chasseurs, l'ONCFS et la Chambre d'Agriculture, engage les chasseurs à mettre en place des mesures de protection des cultures dans les zones où le lapin est bien présent en contrepartie du maintien des éléments fixes du paysage par les agriculteurs. Le développement d'aménagements et d'actions favorables au faisan est également lancé dans le centre du département.

Début 2008, une convention a été signée en Vendée entre l'ONCFS, la Fédération des Chasseurs, la Chambre d'Agriculture, la FDSEA pour le suivi d'un réseau de vingt exploitations disséminé sur tout le paysage vendéen. Dans chacune des exploitations un diagnostic agri-environnemental a été réalisé débouchant sur des mesures contractuelles d'amélioration des pratiques et d'aménagement faunistiques : gestion des haies, cultures intermédiaires, gestion hydraulique et création de roselières, techniques culturales simplifiées, bandes enherbées...

En Ille et Vilaine, un programme agrifaune a été signé entre l'ONCFS, la Fédération des Chasseurs, la Chambre d'Agriculture et la coopérative agricole Coopedom. Elle a pour but de réduire la mortalité des lièvres lors des fauches industrielles de la luzerne et du ray-grass. Basé sur l'étude de la mortalité en fauche classique, elle teste des pratiques modifiées limitant cet impact.



Photo Grosbois, ONCFS